



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 14 OCTOBRE 2016

- Présents :**
- Enseignants : M. OUDOT (président du conseil),
M^{mes} COUDURIER, DUCHÊNE
 - Municipalité : Mme ARNOULD, Adjointe aux Affaires Scolaires
 - DDEN : M. BEAUX, Délégué Départemental de l'Education Nationale
 - Représentants des parents d'élèves :
Mmes KEBRIT, LAROCHE, LASSALLE, BAUDION
M. SIDOT
 - Invitée : Mme BOUBAULT, Responsable des services périscolaires de la commune
 - Excusés : M. BELLEVILLE, Maire de Sennecey lès Dijon
M. MARTIN, Conseiller municipal
Mme MANZONI, Inspectrice de l'Education Nationale
Mme LEREUIL, représentante des parents d'élèves

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉCOLE:

Le conseil d'école est une réunion institutionnelle qui se tient trois fois par an. Il est présidé par le Directeur de l'école. Les autres membres de droit en sont les enseignants, deux représentants de la municipalité, les représentants des parents d'élèves au nombre de un par classe soit trois représentants et trois suppléants au maximum, l'inspectrice de la circonscription (ou IEN), le Délégué Départemental de l'Education Nationale (ou DDEN, qui fait le lien avec la municipalité ou l'Inspection Académique). Des représentants des personnels non enseignants de l'école peuvent y participer mais sans droit de vote.

Lors des élections, il y a eu 64% de votants, pour 60% de suffrages exprimés (4 nuls) en faveur de la liste menée par Laetitia KEBRIT. M. OUDOT souligne une hausse des suffrages. Sont élus, dans l'ordre de la liste, Mmes KEBRIT, LAROCHE, M. SIDOT, Mmes LEREUIL, LASSALLE, et BAUDION. Il y a deux représentants par classe, ce qui est une bonne configuration. En cas de scrutin, les trois premiers représentants des parents présents ont droit de vote, et ainsi de suite par ordre descendant.

Le conseil d'école adopte le projet d'école, vote le règlement intérieur, établit le projet d'organisation de la semaine scolaire, donne son avis et fait des suggestions sur la vie et le fonctionnement de l'école, est consulté sur les activités périscolaires. M. OUDOT estime donc aujourd'hui nécessaire la présence en Conseil d'école de Mme BOUBAULT, responsable du périscolaire sur la commune, qui sera systématiquement invitée. Les représentants des parents d'élèves sont à l'écoute et à la disposition des parents, et rapportent au Conseil les éventuelles questions qui leur sont posées.

Les parents ont la possibilité de contacter leurs représentants par courriel à l'adresse sennecey.maternelle.parents@gmail.com ou en laissant un message dans la boîte aux lettres extérieure « Parents d'élèves » .

POINT SUR LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR:

Le règlement intérieur qui a été distribué à la rentrée est identique à celui de l'année précédente. Aucun point n'étant à rectifier, le règlement intérieur de l'école est adopté à l'unanimité.

BILAN DE LA RENTRÉE SCOLAIRE, EFFECTIFS ET PERSPECTIVES:

Après une année 2015-2016 peu chargée, il a été décidé en accord avec la municipalité de prendre des Tout-petits de deux ans. Deux raisons principales: une baisse attendue des effectifs prévus, et un suivi des consignes nationales données aux écoles pour reprendre l'accueil des Tout-petits qui était tombé en déshérence. Cinq Tout-petits ont donc été inscrits en Mairie et admis à l'école. La chute d'effectifs redoutée n'a pas eu lieu en raison de divers déménagements, ventes de maisons, etc. Il y a donc cette année à l'école maternelle 76 élèves dont 5 Tout-petits. La répartition est la suivante:

TPS / PS (classe d'Hélène) : 5 + 19 = 24

PS / MS (classe d'Helga) : 8 + 18 = 26

MS / GS (classe de Pascal) : 4 + 22 = 26

Techniquement, ces effectifs sont conformes aux moyennes nationales, et restent raisonnables puisque cela représente une moyenne par classe de 25,3%. Les effectifs devraient peu évoluer l'année prochaine, mais des constructions de maisons sont en cours sur Sennecey dont la livraison devrait avoir lieu en 2018. Il est donc difficile d'évaluer les effectifs pour la prochaine rentrée 2017.

La rentrée a été encore compliquée cette année avec l'arrivée d'Helga COUDURIER, l'absence d'Anne CORNU comme ATSEM chez les Petits, la charge de travail accrue en début d'année pour le Directeur. Pascal OUDOT explique avoir eu la chance, en plus de sa « décharge de service » régulière une fois par mois, de pouvoir être plusieurs jours « déchargé » de son travail de classe depuis le début de l'année, et en remercie Mme MANZONI, Inspectrice de la circonscription. Il remercie également Sylvie BOUBAULT pour sa gestion des difficultés passagères de l'école, et lui demande de transmettre à Laurence ses remerciements pour le splendide travail qu'elle a fait « au pied levé » pour remplacer Anne.

Pascal OUDOT exprime une dernière remarque: il constate depuis la rentrée ce qu'il appelle une certaine « clientélisation » de l'école, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent; certaines familles semblent considérer l'école maternelle comme un système de garde bien pratique et dont on peut user à son gré. L'école est d'abord un lieu d'apprentissage et non une garderie, il est nécessaire d'y venir à l'heure, il n'est pas forcément raisonnable d'en discuter certains fonctionnements qui ont leur raison d'être, ni parfois de mettre en doute pour des peccadilles enfantines la conscience professionnelle des enseignants qui font leur maximum au quotidien pour la sécurité et le bien-être de leurs élèves.

FONCTIONNEMENT BUDGETAIRE DE L'ECOLE ET DE LA COOPERATIVE SCOLAIRE :

L'école ne dispose pas de budget de fonctionnement propre. C'est la commune qui paie. Seul le personnel enseignant est rémunéré par l'éducation nationale. Les frais de fonctionnement de l'école représentent un investissement très important (mobilier, entretien, chauffage, frais de photocopie sauf papier, salaires des ATSEM et des personnels d'entretien...). La commune attribue également un budget pour les fournitures. En 2016 il représentait 41 € par élève, soit 2706 € somme dont M. Oudot souligne qu'elle permet de bien fonctionner et a même permis en ce début d'année scolaire l'acquisition d'un petit ordinateur portable pour la gestion de la bibliothèque La commune participe également fortement à la Coopérative de l'école à hauteur de 18 € par élève soit 1188 €, ainsi qu'aux frais de bureau liés à la gestion de l'école avec un budget supplémentaire. Globalement, tous frais inclus y compris mobiliers mais en dehors des travaux récemment effectués, la commune dépense approximativement 1000 € par an pour chaque élève de l'école maternelle, sans compter les NAP.

Mme LEO ayant pris sa retraite n'est évidemment plus mandataire de la coopérative de l'école pour l'OCCE auquel l'école est affiliée. C'est Mme Duchêne qui a pris le relais Le bilan a été exceptionnellement présenté en juin 2016 et n'est donc pas représenté. Mme Duchêne fait néanmoins un point rapide. Du matériel d'EPS a été récemment acheté dont plusieurs nouveaux véhicules à godille. L'école a pris plusieurs abonnements à l' Ecole des Loisirs pour sa bibliothèque. M. OUDOT rappelle que l'équipe de l'école ne veut pas faire de bénéfice sur la vente de photographies en décembre, et se félicite également que les cotisations des familles soient intégralement dépensées pendant l'année scolaire au bénéfice des élèves.

COMMISSION PEDT ET COMITÉ DE « CANTINE / GARDERIE »:

Mme ARNOULD explique que le Projet Éducatif De Territoire (PEDT) doit être renouvelé avant le 26 avril 2017. Une commission PEDT composée de parents, enseignants, élus, présidents d'associations et autres partenaires, a été créée il y a deux ans suite à la mise en place des rythmes scolaires pour discuter de la politique enfance/jeunesse de la commune. Cette commission se réunit une à deux fois dans l'année. Des représentants des parents d'élèves de l'école maternelle devront se proposer pour y siéger. D'autre part depuis de nombreuses années les représentants des parents d'élèves participent au suivi du fonctionnement des services périscolaires, en particulier de la restauration, au sein du Comité de cantine/garderie. Là également des représentants des parents d'élèves de l'école maternelle devront se proposer pour y siéger.

FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE EN 2016-2017, PROJET D'ÉCOLE, PROJETS DIVERS:

M. OUDOT explique que le fonctionnement d'une école reste principalement axé sur les apprentissages. Mais un travail serein réclame plusieurs préalables:

- 1) l'école est bienveillante: les enseignants ne sont pas là pour sanctionner mais pour accompagner individuellement chacun de leurs élèves dans les apprentissages de la vie en société et les apprentissages plus formels, avec comme objectif la réussite de chacun; ils veillent donc au bien-être des enfants pour qu'ils puissent progresser et grandir dans la sérénité; c'est en ce sens qu'ils veulent proposer cette année de nouveaux livrets scolaires, qui ne porteront plus ce nom mais celui de « carnets de suivi et de réussite », qu'ils espèrent pouvoir faire de façon numérique soit consultables (avec mot de passe pour la confidentialité) sur internet partout et à tout moment, y compris à l'école avec un lieu de consultation qui pourrait être la bibliothèque de l'école avec le nouvel ordinateur récemment acquis, et sur tout support (smartphone, tablette, PC...). Il pourrait être proposé en fin de scolarité maternelle au format pdf. L'idée serait que ce carnet suive l'enfant depuis la toute petite section jusqu'à la fin de la Grande section. L'idéal serait une mise à disposition pour le début de l'année 2017.
- 2) la sérénité réclame également la sécurité; en dehors de celle des bâtiments eux-mêmes, qui est assurée conjointement par le Directeur et la municipalité (services techniques), il est nécessaire aujourd'hui de prévoir même l'imprévisible, soit les risques d'incendie bien sûr, mais également une intrusion malfaisante, ou d'autres risques qui apparaissent dans le plan de sécurité de la Mairie. C'est pourquoi il y aura cette année, en dehors des alertes-incendie, trois exercices liés aux risques majeurs. Un premier exercice a eu lieu jeudi 13 octobre, soit une évacuation des locaux et un regroupement en un lieu extérieur sûr. Il s'est bien déroulé, le regroupement dans une rue proche s'est fait en huit minutes. Il y a eu quelques problèmes de déplacement avec les tout-petits qu'il faudra revoir. Les enfants étaient calmes et sereins. L'alerte a été donnée par le moyen du signal d'alerte-incendie, ce qui peut sembler contraire aux instructions, mais ce signal est le seul réellement audible dans l'école, et les directives européennes en ce domaine précisent bien que l'efficacité prime sur les moyens utilisés. M. OUDOT explique également qu'à l'avenir d'ailleurs il pense donner aux exercices d'incendie la même forme d'évacuation que cet exercice de risque majeur, pour éviter l'exposition des enfants aux fumées et au spectacle peu réjouissant de l'incendie de l'école, comme pour ne pas gêner les secours. Il propose d'en parler avec la municipalité et les pompiers. Le Plan de Sûreté en général va d'ailleurs être discuté avec la Mairie.

M. OUDOT présente ensuite le nouveau Projet d'école qui est prévu pour trois ans, soit de 2016 à 2019. Il possède trois priorités, dont la première est exigée par l'Education nationale mais correspond totalement aux objectifs de l'équipe depuis de nombreuses années:

- 1) *élaboration du parcours citoyen dans le cadre de la grande mobilisation pour les valeurs de la République*: participation des familles et des « aînés » à des actions ciblées, avec les enfants, dans l'école, trois fois dans l'année scolaire;
- 2) *conforter la présence de l'école maternelle au sein de la commune*: le PEDT et l'articulation avec le périscolaire ou d'autres services de la commune (médiathèque...), la liaison GS-CP, la patrimoine communal;
- 3) *les projets d'équipe*, qui seront déclinés sur trois thèmes, un par année scolaire.

Pour cette année scolaire 2016-2017, outre le maintien des actions traditionnelles partagées (chorale, bibliothèque, parcours d'EPS...), le thème sera « Mers et océans », avec comme objectif final l'élaboration d'un grand diorama sur la mer et les fonds marins, la fabrication de bateaux, et pour finir l'année une rencontre festive et l'exposition du diorama à la médiathèque si cela possible.

Activité piscine: les sorties à la piscine olympique sont prévues cette année pour la classe de Pascal le jeudi matin lors de la dernière période, d'avril à juin, avec un transport pris en charge par la municipalité qui travaille encore sur le choix entre transports publics ou prestataire privé, selon le mieux-disant, sachant que le nouveau parcours des bus DIVIA permet d'arriver de nouveau directement à la piscine, sans changement ni durée excessive. Les parents volontaires pour passer l' « agrément » de l'Education nationale indispensable pour accompagner les enfants dans l'eau sont toujours les bienvenus.

Deux dates proches à retenir :

- les photos des classes seront prises à l'école le vendredi 2 décembre prochain;
- le goûter de Noël aura lieu le jeudi 15 décembre après-midi. M. OUDOT rappelle que les parents ne sont pas invités... mais le père Noël si.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h.

Le président du Conseil d'école, Pascal OUDOT

La secrétaire de séance, Stéphanie LAROCHE